



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Être là quand
ça compte pour vous

Madame, Monsieur,

Le Bureau de l'action sociale interministérielle vous adresse des flyers présentant les « chèques CESU 0-6 ans » à destination des personnels Education Nationale de votre établissement qui pourraient être intéressés par cette aide.

Les « chèques CESU 0-6 ans » permettent une prise en charge partielle des frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans.

Comment ça marche ?

Les « CESU 0-6 ans » sont des titres spéciaux de paiement préfinancés par l'État qui permettent de financer le mode de garde de votre choix :

- crèches, halte-garderie, jardin d'enfants
- garderie périscolaire
- assistante maternelle, garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting
- une entreprise ou association, prestataire de services ou mandataire agréé

Ils sont cumulables avec les autres prestations légales versées par la CAF.

Tout savoir pour bénéficier des CESU 0-6 et vérifier son éligibilité :

<https://www.cesu-fonctionpublique.fr/>

En espérant que ces documents vous seront utiles.

Le Bureau de l'action sociale interministérielle